

crois, qu'il faut s'empressez d'instituer un conseil d'arbitrage indépendant pour s'occuper non seulement des griefs ayant trait aux congédiements, mais encore aux griefs des fonctionnaires, des employés de l'État, y compris ceux qui sont payés à l'heure. Je songe aux griefs intéressant non seulement les renvois mais aussi les conditions de travail, la classification et d'autres questions.

Comme nous le savons tous, un comité est présentement chargé d'étudier un régime de négociations collectives pour les fonctionnaires et les autres employés de l'État. Le nouveau régime comprendrait probablement le recours à l'arbitrage indépendant, puisque c'est la pratique établie, de nos jours, dans

l'industrie privée. C'est ce qu'il faudrait, à mon sens, et j'incite le comité à faire diligence car la question est à l'étude depuis quelque temps. A mon avis, si nous ne voulons pas que les employés de notre gouvernement soient des citoyens de seconde classe et que des cas de ce genre passent inaperçus, il est très important que le Parlement autorise le plus tôt possible l'établissement d'un régime de tribunaux indépendants, saisis de tous les griefs des employés du gouvernement ou des groupes d'employés du gouvernement et qui pourraient en traiter de façon équitable et définitive.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 heures et 6 minutes.)